

---

---

# S É N A T

---

1<sup>re</sup> SESSION ORDINAIRE 1964-1965

---

Service des Commissions.

---

## BULLETIN DES COMMISSIONS

---

### AFFAIRES CULTURELLES

**Mercredi 7 octobre 1964.** — *Présidence de M. Jules Emaille, président d'âge.* — Appelée à constituer son bureau, la commission, unanime, a voté la reconduction du bureau sortant. M. Robert Chevalier ne faisant plus partie de la commission a été remplacé par M. Jean Fleury.

Le bureau est ainsi composé :

<i>Président</i> .....	M. Louis Gros.
<i>Vice-présidents</i> .....	MM. Georges Lamousse. Vincent Delpuech. René Tinant.
<i>Secrétaires</i> .....	MM. Jean Fleury. Claudius Delorme. Mohamed Kamil.

*Présidence de M. Louis Gros, président.* — Après avoir remercié ses collègues de leur témoignage de confiance et d'amitié encore une fois renouvelé, le président a donné connaissance de sa question orale avec débat posée à M. le Ministre de l'Education nationale et ainsi rédigée :

« M. Louis Gros, Sénateur, informé par la presse, la radio et la télévision, des décisions du Gouvernement concernant la suppression de l'examen probatoire, la réorganisation du second

cycle de l'enseignement long, la réforme de l'enseignement supérieur, la création d'instituts de formation professionnelle, demande à M. le Ministre de l'Education nationale quels sont les buts poursuivis par le Gouvernement dans ces réformes et quels sont les moyens prévus pour les réaliser ».

M. Jean Noury a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 328, session 1963-1964) tendant à la répression de l'usage des stimulants à l'occasion des compétitions sportives.

## AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

**Mercredi 7 octobre 1964.** — *Présidence de M. Boucher, président d'âge.* — Sur la proposition de MM. Deguise et Jager, le bureau de la commission a été reconduit par acclamations et à l'unanimité des présents.

Il demeure donc ainsi composé :

<i>Président</i> .....	M. Jean Bertaud.
<i>Vice-présidents</i> .....	MM. Paul Mistral. Etienne Restat. Joseph Yvon. Henri Cornat.
<i>Secrétaires</i> .....	MM. René Blondelle. Auguste Pinton. Joseph Beaujannot. Jean-Marie Bouloux.

*Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — Après avoir remercié ses collègues de leur confiance amicale, le président leur a rappelé qu'ils allaient avoir prochainement à examiner, indépendamment du budget, tant le projet de loi sur les options du V° Plan que celui sur les grands ports maritimes.

Il a dressé brièvement le tableau des activités de la commission dans l'immédiat, proposé de désigner les rapporteurs pour avis du projet de loi de finances pour 1965 et donné connaissance de la liste de ces rapporteurs lors de l'examen du dernier budget : ces rapporteurs étaient les suivants :

Finances et Affaires économiques. —	MM.
II : Services financiers.....	Jager.
Agriculture .....	Pauzet.
Construction et Aménagement du territoire.	Suran.
Industrie .....	De Villoutreys.

MM.

Travaux publics. — Introduction.....	Pinton.
Travaux publics, routes, voies navigables..	Bouquerel.
S. N. C. F. — R. A. T. P.....	Billiemaz.
Aviation civile et commerciale.....	Pams.
Travaux publics. — 3 : Ports maritimes et pêches. — Marine marchande.....	Yvon.
Postes et Télécommunications.....	Beaujannot.

Services du Premier Ministre :

I. — Services généraux : Energie atomique.	Champleboux.
Commissariat général du Plan d'équipe- ment et de la productivité.....	Filippi.
Tourisme .....	Bouquerel.

La commission a décidé de confirmer les rapporteurs précités dans leur mandat. Toutefois, sous réserve de l'acceptation de M. Bouquerel, M. Raymond Brun a demandé à être désigné comme rapporteur du budget du Tourisme.

La commission a également décidé que les rapporteurs pour avis auront qualité pour suivre, chacun en ce qui le concerne, les travaux de la Commission des Finances avec voix consultative, ainsi qu'il est prévu par l'article 18 (§ 3) du Règlement.

AFFAIRES ETRANGERES,  
DEFENSE ET FORCES ARMEES

**Mercredi 7 octobre 1964.** — *Présidence de M. Marius Moutet, président d'âge.* — La commission a procédé à la désignation de son bureau pour l'année 1964-1965 ; elle a réélu par acclamations son bureau sortant ainsi composé :

<i>Président</i> .....	M. Rotinat.
<i>Vice-présidents</i> .....	MM. Marius Moutet. d'Argenlieu. Piales.
<i>Secrétaires</i> .....	MM. Clerc. Repiquet. Ménard.

*Présidence de M. Rotinat, président.* — Après avoir remercié ses collègues pour la confiance qu'ils viennent de lui témoigner en le portant à la présidence de cette commission pour la dix-neuvième année consécutive, le président a invité ses

collègues à désigner les rapporteurs pour avis pour le budget ; le mandat des commissaires désignés l'an dernier a été reconduit :

— pour le budget militaire : MM. Ganeval (section commune), de Chevigny (section Armée de terre), Monteil (section Marine) et Ménard (section Air) ;

— pour le budget des Affaires étrangères : M. Béthouart.

Pour suivre et apprécier la gestion des entreprises nationales et des sociétés d'économie mixte, la commission a nommé M. Soufflet, en remplacement de M. Ménard, démissionnaire.

Enfin, la commission a désigné :

— M. Marius Moutet comme rapporteur du projet de loi (n° 292, session 1963-1964), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant la ratification de la Convention entre la France et le Danemark relative au service militaire des double-nationaux, signée à Paris le 6 juin 1963 ;

— M. Périquier comme rapporteur du projet de loi (n° 310, session 1963-1964), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant l'approbation de la Convention consulaire et de son annexe, signées le 16 février 1963, entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Sénégal ;

— M. Bène, comme rapporteur du projet de loi (n° 312, session 1963-1964), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant l'approbation de l'Accord et des deux Protocoles portant création du Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes, signés le 21 mai 1962, par les représentants des Gouvernements de l'Espagne, de la République française, du Royaume de Grèce, de la République italienne, de la République portugaise, de la République de Turquie et de la République populaire fédérative de Yougoslavie.

## AFFAIRES SOCIALES

**Mercredi 7 octobre 1964.** — *Présidence de M. Jean-Louis Fournier, président d'âge.* — Le bureau sortant a été reconduit à l'unanimité et par acclamations. Il est ainsi composé :

<i>Président</i> .....	M. Roger Menu.
<i>Vice-présidents</i> .....	MM. André Plait. André Dulin. Jean-Louis Fournier.
<i>Secrétaires</i> .....	MM. Marcel Lambert. François Levacher. Louis Roy.

*Présidence de M. Roger Menu, président.* — Le président a remercié ses collègues de la marque de confiance et de sympathie qu'ils venaient de témoigner à leur bureau sortant.

Puis la commission a désigné comme commissaires chargés de suivre les travaux de la Commission des Finances (art. 18 du Règlement) :

— M. Plait, en ce qui concerne le budget du Ministère de la Santé publique et de la Population ;

— M. Lagrange, en ce qui concerne le budget du Ministère du Travail et de la Sécurité sociale ;

— Mme Cardot, en ce qui concerne le budget du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de guerre ;

— M. Dulin, en ce qui concerne le budget annexe des prestations sociales agricoles.

## FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

**Mercredi 7 octobre 1964.** — *Présidence de M. Georges Marrane, président d'âge.* — La commission a procédé à l'élection de son bureau pour la session 1964-1965. M. Alex Roubert a été réélu à l'unanimité président de la commission.

*Présidence de M. Alex Roubert, président.* — M. Alex Roubert a remercié ses collègues du témoignage de sympathie que la commission lui a renouvelé. Il a été ensuite procédé à l'élection des vice-présidents, des secrétaires et du rapporteur général.

Ont été ainsi désignés :

MM. Jacques Masteau, Gustave Alric et Yvon Coudé du Foresto comme vice-présidents ;

MM. Martial Brousse, Roger Lachèvre et Jacques Richard comme secrétaires ;

M. Marcel Pellenc, étant réélu à l'unanimité rapporteur général.

La commission a ensuite procédé à l'établissement de la liste des rapporteurs spéciaux pour la session de 1964-1965, qui est composée comme ci-après.

Session 1964-1965.

I. — DÉPENSES CIVILES

a) Budget général.

	MM.
Affaires culturelles.....	Raybaud.
Cinéma .....	Edouard Bonnefous.
Affaires étrangères.....	Portmann.
Agriculture .....	Driant.
Habitat rural.....	De Montalembert.
Anciens Combattants et Victimes de Guerre.	Brousse.
Construction .....	Bousch.
Coopération .....	Armengaud.
Départements d'Outre-Mer.....	} Louvel.
Territoires d'Outre-Mer.....	
Education nationale.....	Métayer.
Jeunesse et Sports.....	Richard.
Finances et Affaires économiques :	
I. — Charges communes.....	} Tron.
II. — Services financiers.....	
Affaires économiques.....	Desaché.
Industrie .....	Alric.
Intérieur .....	Masteau.
Rapatriés .....	Armengaud.
Justice .....	Garet.
Services du Premier Ministre :	
Services généraux (I).....	} Houdet.
Direction des Journaux officiels (III).	
Conseil économique et social (VII).	
Information (II).....	Edouard Bonnefous.
Secrétariat général de la Défense nationale (IV).....	} Richard.
Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (V).....	
Groupement des contrôles radio-électriques (VI).....	
Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité (VIII).	
Affaires algériennes (IX).....	Fléchet.
Commissariat au Tourisme (X).....	Portmann.
Mlle Rapuzzi.	
Santé publique et Population.....	René Dubois.

	MM.
Travail .....	Kistler.
Travaux publics et Transports :	
I. — Travaux publics et Transports.	Mlle Rapuzzi.
Chemins de fer. — Régie auto-	
nome des transports pari-	
siens .....	Courrière.
II. — Aviation civile.....	Coudé du Foresto.
III. — Marine marchande.....	Lachèvre.

b) Budgets annexes.

Imprimerie nationale.....	Bardol.
Légion d'honneur.....	} Paul Chevallier.
Ordre de la Libération.....	
Monnaies et Médailles.....	
Postes et Télécommunications.....	Chochoy.
Caisse nationale d'épargne.....	Marrane.
Prestations sociales agricoles.....	Monichon.

II. — DÉPENSES MILITAIRES

*Armées.*

a) Budget général.

Dépenses ordinaires et dépenses en capital des services militaires :

Section commune.....	Berthoin.
Section Air.....	Coudé du Foresto.
Section Forces terrestres.....	Maroselli.
Section Marine.....	Courrière.

b) Budgets annexes.

Service des essences.....	Alric.
Service des poudres.....	Colin.



Comptes spéciaux du Trésor.....	Descours Desacres.
Office de la Radiodiffusion-Télévision française (application de l'article 9 de la loi n° 64-621 du 27 juin 1964).....	Edouard Bonnefous.

La commission a habilité certains de ses membres à suivre et apprécier la gestion des entreprises nationales et des sociétés d'économie mixte, en application de l'article 164 de l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958 portant loi de finances pour 1959, et conformément à l'article 22 bis du Règlement. Ont été désignés : MM. Alex Roubert, président ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; Alric, Armengaud, Edouard Bonnefous, Bousch, Chochoy, Coudé du Foresto, Courrière, Desaché, Driant, Houdet, Lachèvre, Louvel et Mlle Rapuzzi.

La commission a enfin procédé à un échange de vues sur les modalités d'examen du projet de loi de finances tant en commission qu'en séance publique.

**Jeudi 8 octobre 1964.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a entendu, en introduction à l'examen de la loi de finances pour 1965, une communication de M. Marcel Pellenc, rapporteur général, portant, d'une part, sur la situation économique et, d'autre part, sur le contenu du projet de budget.

Le rapporteur général a tout d'abord indiqué que le plan de stabilisation, après avoir été annoncé comme ne devant durer que quelques mois, devenait désormais une politique beaucoup plus durable, puisque le Gouvernement déclare maintenant qu'il n'y serait mis fin qu'une fois la stabilité acquise. Il a mis en lumière l'influence néfaste que les mesures prises avaient eu d'ores et déjà sur la croissance des investissements productifs qui sont pourtant la condition première de toute expansion future.

La production agricole en 1964 ne sera vraiment satisfaisante, notamment au point de vue de la quantité, que pour le blé. L'inquiétude existe particulièrement en matière d'élevage où l'insuffisance des réserves de fourrage risque de se faire sentir au cours de l'hiver.

Le taux de croissance de la production industrielle de 9,2 p. 100 en 1964 ne doit pas trop faire illusion, car l'année 1963 fut mauvaise à cause de l'hiver exceptionnellement rigoureux et de la longue grève des mineurs. Au reste, si on compare le chiffre de juin 1964 à celui de septembre 1963, mois qui permettent l'élimination des facteurs accidentels, on constate que la croissance n'a été que de 2,6 p. 100 au lieu de 6 p. 100 entre septembre 1962 et juin 1963. C'est dire que nous sommes loin des prévisions du IV<sup>e</sup> Plan. C'est inquiétant si l'on compare aux taux de 4 p. 100 obtenus en Grande-Bretagne et de 6 p. 100 en Allemagne et aux Etats-Unis.

La situation est encore plus alarmante pour les investissements qui sont la production de demain. D'après l'enquête effectuée par l'I.N.S.E.E., on constate que le volume des investissements, qui avait déjà diminué de 5 p. 100 entre 1962 et 1963, va sans doute se réduire encore de 4 p. 100 cette année.

Si la politique de limitation de l'accroissement des revenus a évidemment été efficace pour les salaires relevant de l'Etat et pour le S.M.I.G. qui varie selon un indice de moins en moins réaliste, il n'en va pas de même dans le secteur privé, où la hausse trimestrielle de 1 p. 100 des salaires a bien souvent été dépassée.

L'évolution des prix de gros depuis décembre 1958, date du lancement du premier plan de stabilisation, montre que le bénéfice de la dévaluation de 17,5 p. 100 a été entièrement absorbé par une hausse de 17,6 p. 100 des prix de gros. Les prix de détail ont en outre augmenté de 28,1 p. 100. On peut d'ailleurs se demander ce qui arrivera lorsqu'on débloquera les prix, car les facteurs potentiels de hausse subsistent.

L'accroissement de la masse monétaire a été très fortement ralenti. L'épargne est plus abondante que jamais, mais elle persiste à ne pas s'investir à long terme. La préférence pour l'épargne liquide est remarquablement illustrée par le gonflement de l'excédent des dépôts sur les retraits dans les caisses d'épargne.

Les échanges commerciaux ont été caractérisés par la dégradation continue de la balance commerciale de la France depuis 1962. Le taux de couverture des importations par les exportations est tombé de 91 p. 100 en 1963 à 86 p. 100 pour les huit premiers mois de 1964.

Une dégradation aussi inquiétante est constatée dans la nature de nos échanges, les exportations étant marquées par l'accroissement des ventes de produits bruts ou semi-ouvrés alors que les importations de produits manufacturés se développent ainsi que notre déficit pour les biens d'équipement et les brevets industriels. Une telle structure n'est pas satisfaisante car elle indique un degré insuffisant d'industrialisation et surtout de compétitivité de notre économie, indices alarmants à une époque de libéralisation croissante des échanges entre nations.

En conclusion de son examen de la situation économique, le rapporteur général a souligné que l'équilibre comptable du budget n'est pas en soi une panacée et qu'il importe de l'apprécier en fonction de ses effets sur l'économie générale d'un pays.

Analysant ensuite le contenu de la loi de finances, il a indiqué qu'en 1965 les charges budgétaires seraient en augmentation de 7 p. 100 sur 1964, atteignant 116.973 millions de francs. Cette majoration n'est pas uniforme et varie selon la nature des dépenses.

En matière d'allègements fiscaux, on doit remarquer que si les mesures proposées limitent à 18 p. 100 le taux de croissance des recettes de l'impôt, ce chiffre est encore le double de celui de 9 p. 100 qui est prévu pour la progression des revenus des ménages. Quant au relèvement de l'allocation vieillesse, il reste très en deçà des propositions faites en 1962 par la Commission Laroque.

Les problèmes des caisses d'épargne et des placements de l'épargne privée ont été évoqués par MM. Alex Roubert, président, Chochoy, Paul Chevallier, Garet, Desaché et Masteau.

MM. Bousch et Driant sont intervenus à propos des dépenses en capital de l'éducation nationale et MM. Courrière et Dubois à propos de l'implantation des établissements hospitaliers. M. de Montalembert a traité des méthodes d'examen budgétaires. M. Armengaud a souhaité que la situation de l'économie française en face de l'accroissement de la concurrence étrangère soit étudiée.

LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION,  
SUFFRAGE UNIVERSEL,  
REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENERALE

**Mercredi 7 octobre 1964.** — *Présidence de M. Abel-Durand, président d'âge.* — La commission, réunie pour se constituer, a décidé à l'unanimité, sur proposition de M. Jozeau-Marigné, de réélire son bureau sortant.

Le bureau, pour la session 1964-1965, aura donc la composition suivante :

<i>Président</i> .....	M. Raymond Bonnefous.
<i>Vice-présidents</i> .....	MM. Pierre de La Gontrie. Marcel Prélot. Marcel Champeix.
<i>Secrétaires</i> .....	MM. Gabriel Montpied. Etienne Rabouin. Georges Boulanger.

**Jeudi 8 octobre 1964.** — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — La commission a entendu le rapport de M. Marcilhacy sur le projet de loi (n° 200, session 1963-1964) réprimant la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures.

Sur la proposition du rapporteur, les commissaires ont adopté tout d'abord une modification tendant à dissocier, dans l'ensemble du texte, le cas des officiers et membres de l'équipage de celui du capitaine. Il a paru à la commission que les infractions à la Convention de Londres étaient trop graves pour qu'elles puissent être accomplies à bord d'un navire en dehors de la responsabilité du commandant de bord.

Suivant M. Marcilhacy, la commission a ensuite complété le texte du projet de loi par deux dispositions insérées l'une à l'article 1<sup>er</sup>, l'autre sous forme d'un article final nouveau, marquant sa volonté d'assurer une recherche aussi poussée que possible des responsabilités foncières en cas de violation de la Convention.

La commission a estimé en effet que si la responsabilité des capitaines ne pouvait être mise de côté, c'est, dans la plupart des cas, celle des propriétaires qui devait être poursuivie et réprimée, au pénal comme au civil